

JOURNAL DE MONACO

AVIS.

Pour tout ce qui concerne
l'Administration et la Rédaction
du Journal,
s'adresser à M. EUSÈBE LUCAS,
rédacteur en chef,
à Monaco (Principauté).

POLITIQUE, LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

PARAISANT LE DIMANCHE

(UN NUMÉRO DÉTACHÉ : 25 CENTIMES)

Connais-tu le pays où les citrons mûrissent....?
(GOËTHE, la Chanson de Mignon).

AVIS.

Les lettres et envois non affranchis
seront refusés

Les manuscrits non insérés,
ne seront pas rendus.

ABONNEMENTS :
UN AN 42 francs
SIX MOIS 6 „
TROIS MOIS 3 „
POUR L'ÉTRANGER les frais de poste en sus.

On s'abonne, pour la France, à Paris, à l'Agence Havas, rue J.-J. Rousseau, 3, et chez Mme Cendrier,
éditeur de musique du Conservatoire impérial, rue du faubourg Poissonnière, 11.

Les abonnements comptent du 1^{er} et du 15 de chaque mois.

INSERTIONS :
ANNONCES 25 cent. la ligne.
RÉCLAMES 30 „ „ „
On traite de gré à gré pour les autres insertions.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE DU 7 AU 13 NOVEMBRE.

DATES	THERMOMÈTRE CENTIGRADE			ETAT de l'atmosphère	VENTS	DATES	THERMOMÈTRE CENTIGRADE			ETAT de l'atmosphère	VENTS						
	8 HEURES	2 HEURES	6 HEURES				8 HEURES	2 HEURES	6 HEURES								
7 Novembre	19	3	20	2	19	4	Pluie	N.-O.	11 Novembre	17	2	18	8	16	4	Beau	E. fort
8 Novembre	18	9	19	2	19	4	Beau	N.-E.	12 Novembre	17	»	-18	8	16	5	id.	Id.
9 Novembre	19	4	20	2	18	4	id.	S.-O.	13 Novembre	16	7	19	8	17	8	id.	Nul.
10 Novembre	18	8	19	2	17	4	id.	S.-E.	Mois d'Octobre 21 jours beaux : 7 couverts ; 1 de vent ; 2 de pluie.								

AVIS

Ainsi que nous l'avions annoncé à nos lecteurs, nous avons dû, pour satisfaire aux exigences croissantes de notre publicité, renouveler entièrement notre matériel. Le retard que l'arrivée de nos presses a subi dans le trajet de Paris à Monaco nous a empêché de faire paraître le journal à l'époque indiquée par notre Avis. — Nous sommes en mesure aujourd'hui de couper court à ce délai forcé, et afin d'en dédommager nos abonnés, nous publierons deux numéros supplémentaires aujourd'hui 17 et jeudi 24 courant.

Monaco, le 17 Novembre 1859.

RENTRÉE SOLENNELLE

DU

TRIBUNAL SUPÉRIEUR

Il importe que la justice ait aussi ses jours de solennité. Son action ordinaire frappe peu les yeux de la foule. Elle rend ses arrêts sans ostentation et sans bruit, elle n'a le plus souvent pour témoins de ses efforts et de son dévouement quotidiens que la conscience des magistrats et la présence de quelques intéressés qui suivent sa marche silencieuse. En s'entourant

à certaines époques de l'appareil des autres institutions humaines, en réunissant dans son sanctuaire les sommités sociales et les intelligences, elle rappelle aux hommes que c'est avec une conviction toujours plus profonde de ses devoirs et de ses droits qu'elle en reprend chaque année l'exercice, et que, tout à la fois sacerdoce et puissance, elle n'oublie pas la grandeur de ce double rôle. Chez tous les peuples, la justice est le symbole de la civilisation, et plus d'une pensée émise au sein de ses assemblées solennelles a servi de jalon à l'avenir d'un pays.

C'est le 17 octobre dernier, que le Tribunal Supérieur a repris ses travaux. A l'issue de la messe du St-Esprit, il s'est réuni dans la salle des audiences, où le discours de rentrée a été prononcé par M. le Chevalier de Castellet, avocat-Général, en présence de M. le Gouverneur-Général, des Autorités, des membres des Tribunaux inférieurs, et des divers fonctionnaires du Gouvernement. Ce Magistrat a pris pour sujet de sa harangue les améliorations et les changements introduits dans la législation du pays. Ce sujet ne manquait ni d'importance, ni d'à-propos en présence des larges modifications apportées récemment aux Codes de la Principauté, qui, comme on le sait, ne sont qu'une appropriation des Codes français, œuvre immortelle de l'Empereur Napoléon I^{er}. L'orateur a marqué cette ère nouvelle de progrès et d'avenir en rattachant les plus belles conquêtes du présent aux plus respectables traditions du passé.

Embrassant d'un coup d'œil rapide les usages des anciens parlements de France; il a retracé l'influence des temps des époques sur les harangues et les mercuriales qui se prononçaient alors, ainsi que les élans de vertueuse indignation qui les inspiraient si souvent. Tous les souvenirs saillants de la science juridique, et les grandes figures du chancelier de l'Hôpital et de d'Aguesseau ont été remarquablement retracés dans cette habile évocation. Les progrès de la législation actuelle sont le résultat du fiévreux labeur de ces époques. En le démontrant en termes éloquents, l'orateur a été naturellement conduit à constater que la Principauté est en voie de les posséder.

L'Ordonnance du 10 juin 1859, qui règle l'organisation de l'ordre judiciaire, a dignement préparé toutes les réformes que les tendances progressistes de la Principauté la mettent en état de réaliser. Provoquée par la sollicitude incessante et éclairée du Prince, a qui sont confiées les destinées du pays, elle sera l'éternel honneur du Magistrat éminent dont la méthode rationnelle et sûre en a réglé les détails.

Cette Ordonnance, après avoir établi d'une manière aussi éclairée que précise, les principes constitutifs de l'administration de la justice et les règles qui concernent l'institution judiciaire, proclame le grand principe de l'immovibilité des Juges, principe indispensable à l'indépendance de leur caractère et à la majesté de leur mission.

Cette Ordonnance établit les obligations imposées aux juges dans l'exercice de leurs fonctions, et aux justiciables lorsqu'ils invoquent l'appui de leur autorité. Elle prescrit des mesures de surveillance et de discipline pour rappeler au respect de leurs devoirs et au maintien de leurs attributions, non seulement les Magistrats, quelle que soit leur position hiérarchique, mais tous les officiers judiciaires qui sans être appelés à rendre la justice, concourent néanmoins à son administration, soit comme agents de la force publique afin de veiller à la stricte exécution des lois, soit comme auxiliaires du Magistrat.

En analysant l'Ordonnance du 5 juin 1859, qui a consacré le principe des circonstances atténuantes en matière criminelle et correctionnelle, M. l'Avocat-Général a démontré l'utilité d'une réforme qui ouvre un plus vaste horizon au pouvoir discrétionnaire des Juges, et modifie ce qu'avaient de trop absolu les dispositions du Code Pénal.

Il a rappelé que l'organisation de la justice de paix qui, comme l'a dit Thomert " place à proximité des justiciables un Magistrat populaire dont le Tribunal est l'autel de la Concorde, " est aussi l'œuvre du Prince Charles III.

Les obligations nouvelles qui découlent pour la Magistrature de ces importantes réformes ont été tracées par M. le Chevalier de Castellet avec l'autorité de la raison et du talent le plus élevés. C'est une tâche honorablement remplie, où justice est rendue aux efforts incessants des hommes dévoués qui, sous l'impulsion paternelle du Souverain, cherchent à faire avancer le pays dans la voie du progrès.

On nous communique le document suivant, qui a été signifié à M. l'Intendant-Général à Nice, par l'Administrateur des domaines du Prince.

" Aux termes d'un acte passé devant M^c Baralis, notaire à Nice, le 19 août 1822, S. A. S. le Prince Honoré V, a racheté des hospices de la dite ville, une forêt située sur le territoire de la commune de Roquebrune, et dénommée *Cap-Martin*, qui fut de temps immémorial, jusqu'à l'occupation française, survenue en 1793, possédée par les Princes de Monaco, ses ancêtres.

Cette forêt a été acquise par le Prince Honoré V, à titre particulier et en son propre et privé nom, ainsi qu'il résulte du dit acte, et spécialement de la procuration qui s'y trouve insérée

par laquelle S. A. S. charge M. Oberty, son procureur spécial d'acheter la forêt pour compte et profit de son Domaine particulier et allodial.

Le droit de propriété étant sacré et inviolable, partout où la loi a son empire, les droits du Prince de Monaco devaient être à l'abri de toute atteinte, quoique par suite des événements politiques de 1848, Menton et Roquebrune fussent tombés sous l'administration provisoire du Gouvernement sarde, dans les Etats duquel la propriété est garantie par la Constitution.

Cependant par un premier Décret Royal de 1857, le Gouvernement a autorisé la Commune de Roquebrune à donner la forêt dont il s'agit en emphytéose, pour 99 ans au sieur Mouchy, et par un second Décret Royal, en date du 7 août 1859, sans égard pour les protestations faites contre cette première violation des droits du Prince, la commune de Roquebrune a été autorisée à vendre la dite forêt du *Cap-Martin*, vente qui s'est effectuée le 15 septembre dernier, par acte passé devant M^c Bottini, notaire, à Menton, en faveur des sieurs Mouchy et Borgo, moyennant un capital versé au Trésor de S. M. le Roi de Sardaigne, qui s'est chargé d'en servir à la Commune l'intérêt à 3 0/0

Un acte aussi arbitraire étant une violation manifeste des principes fondamentaux de la société et des droits du prince de Monaco, tant de la part du Gouvernement sarde, que de celle de la Commune de Roquebrune, le soussigné, administrateur des Domaines de S. A. S. proteste contre la vente qui vient d'avoir lieu, déclare cette vente entachée du nullité radicale, comme ayant été faite par des personnes sans qualité pour y procéder et se réserve toute action, soit contre les vendeurs, soit contre les acquéreurs pour les faire valoir quand et ainsi qu'il appartiendra.

BELLANDO.

CHRONIQUE DU LITTORAL

Parmi les autorités civiles et militaires qui ont assisté le vendredi, 4, à la cérémonie du TE DEUM chanté en l'Eglise paroissiale, à l'occasion de la St-Charles, fête patronale du Prince, nous avons dû comprendre MM. les officiers de la Garde Nationale dont les sentiments de respect et d'attachement pour S. A. S. se font si particulièrement remarquer dans toutes les circonstances et nous avons omis de rendre compte que l'Orphéon formé par les soins de M. Graire Maître de chapelle du Prince, a, pendant la cérémonie, exécuté divers morceaux de chant religieux avec une précision et une vigueur qui témoignent du talent du maître et des merveilleuses dispositions des élèves.

Par adjudication en date du 16 octobre dernier, il a été concédé au sieur Ajani François, entrepreneur, les travaux d'abaissement et de nivellement de la rue du Tribunal

Des pêcheurs ont pris dernièrement un énorme *griset*. On le nomme *Monge* (moine) dans le pays à cause du capuchon que lui couvre la tête. Ce poisson se tient généralement dans les profondeurs de la mer. Il y a quelques années, il en a été pris un dans la baie de Nice qui ne pesait pas moins de 800 Kilogrammes.

Les jeunes princes de Leuchtenberg sont arrivés hier à Nice à bord de la frégate *Sceltana*.

Le soleil a repris le dessus sur le mauvais temps passager que nous avons enregistré. L'Impératrice Douairière fait tous les jours sa promenade de santé dans la campagne de Nice: S. M. a visité dernièrement la villa de M. Gastaud habitée par le Prince Scherbatoff et celle de M. Bermond qui a été louée par la Princesse Marie. La villa Gastaud que l'Impératrice connaissait déjà, a été l'objet de son attention toute particulière. L'Impératrice a fait également plusieurs promenades sur la route du Var et une excursion jusqu'à Cannes.

Pendant son court séjour à Nice, la Reine de Hollande a visité quelques uns des sites pittoresque des environs. Elle a manifesté son admiration pour les magnifiques horizons qu'elle a découverts dans chacune de ses promenades.

NOUVELLES

DE LA LITTÉRATURE ET DES ARTS

Les journaux Allemands sont pleins du récit des fêtes consacrées à Schiller. L'Allemagne si divisée sur tant de points a su se réunir pour glorifier un génie qui recevra à Paris même le tribut de l'admiration française.

La grande salle où le sénat tenait ses séances au Palais du Luxembourg, vient d'être dévastée par un violent incendie. Les quatre magnifiques pendentifs d'Abel de Pujol ont été entièrement consumés. Les sculptures ont été moins endommagées. La grande galerie de tableaux a été préservée.

La librairie a fait une perte sensible ces jours derniers en la personne de M. Paulin, directeur-propriétaire de *l'Illustration*, et l'éditeur de grands ouvrages, en tête desquels on place *l'Histoire du Consulat et de l'Empire*, de M. Thiers. M. Paulin, par son caractère honorable autant que par la haute position qu'il occupait dans la librairie, s'était concilié l'estime générale. Aussi voyait-on se presser autour de son convoi tous nos littérateurs et les notabilités de la presse parisienne. M. Paulin laisse un fils qui déjà partageait avec lui la direction de *l'Illustration*. La librairie Paulin reste donc placée sous le même nom.

La presse française vient de perdre aussi un de ses membres les plus distingués, M. Amédée Renée, rédacteur en

chef du *Constitutionnel*, mort à Marseille, où il était venu pour se rétablir.

Nous apprenons aussi la mort de M. Jules de la Madeleine, auteur de romans fort goûtés, entre autres du *Marquis de Saffras*.

Par décret impérial, M. Schnetz, membre de l'institut de France et directeur de l'Académie française des Beaux-Arts, à Rome est confirmé dans ses fonctions pour une nouvelle année, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 1860. Le mérite de cet artiste distingué et l'estime universelle dont il jouit à bon droit depuis six ans justifient complètement cette résolution impériale.

L'éruption du Vésuve, commencée il y a plus de dix-huit mois, continue et ne semble pas encore près de finir. Il vomit la lave avec une abondance telle, que les villages de Saint-Jorio et de Portici sont menacés de destruction. La lave atteint déjà le cimetière de ce dernier village, et a déjà couvert un terrain de près d'une lieue de longueur, après avoir comblé un ravin de 300 mètres de largeur et profond de 80 mètres. — Une vingtaine d'habitations rurales ou de plaisance ont été détruites, et une grande étendue de terrains couverts de vignes et d'oliviers sont envahis.

On évalue à 22 millions de mètres cubes la quantité de lave vomie par la nouvelle bouche du volcan, et il résulte d'expériences que la chaleur de cette lave au sortir du cratère, dépasse 1,200 degrés centigrades.

On vient de découvrir en Pensylvanie (Amérique) une fontaine souterraine d'huile native, qui donne en ce moment 400 gallons d'huile pure en 24 heures.

Elle s'échappe de la fissure d'un rocher, et on espère que cette fissure étant élargie, elle fournira de 1,000 à 1,200 gallons d'huile par jour.

Il se fait en ce moment un mouvement très-actif de métaux précieux entre la France et l'Angleterre. On expédie par Calais plus d'un million par semaine en argent, et l'on reçoit par contre des souverains.

Une lettre de Melbourne porte que l'on vient de retirer du placet de Sandy-Criek le plus magnifique bloc de minéral que l'on ait encore obtenu des mines. Il ne pèse pas moins de 1,040 onces.

Des défenses formidables se sont élevées comme par enchantement sur les côtes de l'Algérie. On assure que le gouvernement ne s'en tiendra point là, et que les ports d'Alger, de Bone et de Philippeville vont recevoir des fortifications importantes. Quant à Bougie, on ferait de sa rade un point de ralliement et de concentration pour les escadres qui fréquentent ces parages.

Le *Courrier des Etats-Unis*, du 26 octobre annonce en ces termes l'arrivée à New-York du ballon gigantesque *City of New-York*, destiné à traverser l'Océan :

« Le ballon gigantesque, qui doit traverser l'Atlantique en deux ou trois jours, est arrivé samedi de Hoboken à New-York. Il a fait son entrée triomphale sur un grand wagon d'express, trainé par huit chevaux noirs, ornés de banderoles. Le ballon seul sans la vapeur qu'il

doit emporter, remplissait le véhicule tout entier, et le sommet de la montagne d'étoffe était couronné de la corbeille qui doit servir de cabine aux dix voyageurs, pendant toute la traversée.

» Le *City of New-York*, avec sa nacelle et le bateau à vapeur, qui a été construit, dit-on, à Green-Point, est exposé dans une tente, sur l'ancien emplacement du Palais de Cristal. Son gonflement doit commencer demain, et, dans ce but, la compagnie du gaz de Manhattan a fait transporter sur les lieux un gazomètre cylindrique de 8 pieds de diamètre et de 12 de long, le plus grand assurément qu'un consommateur ait jamais eu chez lui. Il est vrai que M. T. S. Carlineourt-Lowe aura besoin peut-être de 812,000 pieds cubes de gaz pour gonfler son ballon, et qu'on trouve rarement des consommateurs de cette force.

» Nous avons dit déjà que le *City of New-York* emportera à sa première traversée, huit personnes. Mais quand aura lieu ce voyage ? immédiatement après l'opération du gonflement ? ou bien l'aéronaute fera-t-il prudemment une petite excursion d'essai avant de se risquer sur la mer ? C'est ce que nous ne savons pas encore. Dans tous les cas, M. Lowe nous paraît être sérieux et décidé à tenter l'aventure. Son rival, M. Lamountain, est décidé, lui aussi à traverser l'Océan le printemps prochain. D'ici là il passera beaucoup d'eau dans le *gulf stream*. A ce propos, un spéculateur vient de partir pour les bois du Canada, où MM. Lamountain et Haddock eurent de si tristes aventures, et il espère trouver encore les fragments du ballon *Atlantic*, et réaliser une somme de 800 dollars en les revendant. Il y a bien des épaves de bâtiments qui rapportent moins que celle-là.

PETIT COURRIER.

La reine Victoria envoie au pacha d'Egypte une locomotive d'une richesse extraordinaire. — Le roi de Naples reporte à 72,000 hommes le nombre de ses Suisses. — On assure que M. Empis va être nommé inspecteur général des théâtres de province. — Les inondations causées par les fortes pluies se retirent. — On va faire un essai de la vente des grains au poids et non à la mesure. — Les préparatifs de l'expédition de Chine seront terminés à la fin du mois ; le 101^e et le 102^e régiments de ligne en feront partie. — Deux trains se sont rencontrés à la station de Vierzon. — On a inauguré une synagogue à Saint-Petersbourg. — M. Louis Jourdan vient de publier une brochure intitulée *La guerre à l'Anglais*. — La ville de Nice va élever une statue au maréchal Masséna. — La ville de Paris va créer une pépinière à Petit-Bry ; elle a acheté 300,000 mètres de terrains à cet effet. — M. Pierre Leroux se présente comme candidat à la chaire d'histoire de Genève. — *L'Illustration* vient d'être interdite dans les Etats-Romains. — Un avertissement a été donné au journal *l'Union de l'Ouest* pour « allusions injurieuses, et efforts de rendre suspectes les intentions solennellement exprimées de l'Empereur envers le Saint-Père. » — Il est question de donner aux cuirassiers de la garde des cuirasses d'aluminium qui allégeront beaucoup l'équipement. — Mazzini vient de rentrer à Londres, revenant d'Italie. — Le gouvernement va allouer une somme nouvelle de 300,000 fr., aux grands travaux en voie d'exécution à Notre-Dame-de-Paris. — Un immense incendie vient de dévorer tout un quartier de la ville d'Elbœuf. On évalue la perte à un million. — Le baron d'Hubner a l'intention de rester, pendant une année, éloigné des affaires, et a obtenu de son gouvernement l'autorisation de vivre à Paris. — L'escadre russe est arrivée dans Algésiras, et a pris position entre les escadres anglaise et française. — La conscription s'organise, dans les Etats italiens, d'après le système français. Ceux que le sort aura désigné pourront se racheter en présentant

un remplaçant ou en payant à l'Etat la somme de 240 ducats. — Le maréchal O'Donnell a promis à la reine de lui rapporter, comme trophée de victoire, la tente en forme de parasol de l'empereur du Maroc. — Le gouvernement français s'occupe de substituer, à bord de la marine impériale, l'emploi des charbons français à celui des charbons anglais.

LE FILLEUL DU LAC

EXTRAIT D'UNE CORRESPONDANCE CHINOISE

(Suite).

Je vous laisse à penser l'impression que durent faire sur nous ces paroles étranges. Moi, j'en ris de tout mon cœur ; sir John faillit s'en offenser et se promit bien d'humilier le lendemain cet impertinent Chinois, qui se permettait de vouloir passer pour un sorcier, même vis-à-vis de nous, enfants des deux nations les plus civilisées du monde. Ce petit moment d'humeur n'effaça pourtant pas une autre impression, beaucoup plus douce, que mylord avait rapportée de sa soirée. Il ne m'en dit rien mais le miaulement plaintif auquel il se livra pendant son sommeil, le trahit à son insu. Mahou ! Mahou ! C'était le nom de la fille de Tong-Ting, qu'il noyait dans des soupins d'amour. Le cœur de mon ami s'était pris aux grâces sérieuses et imposantes de Mahou, dans le même temps précisément que je m'embarquais, comme eût dit feu Tallemant, avec la gentille et spirituelle sœur de lait de sa grave enchanteresse. Seulement comme chacun a son tempérament, il dormait et rêvait tandis que moi j'avais la fièvre, et je m'évertuais à faire passer mon amour dans une lettre que j'espérais trouver l'occasion de remettre à ma Koka ; lettre brûlante s'il en fût, et qui me laissa oublier d'envoyer coucher ce pauvre Fou-Tehou. Le digne serviteur se tenait sur le balcon de ma chambre, attendant mon bon plaisir. Or, de ce balcon, suspendu au-dessus de Hoën-Ho la Seine de Pé-King, on découvre un des plus vastes horizons de la ville ; justement cette nuit-là il faisait clair de lune et je vis ce que je n'avais jamais vu, ce que vous ne verrez sans doute jamais, ce que je prendrais pour un rêve, si mylord, que j'éveillai, ne m'assurait encore aujourd'hui que je ne dormais pas quand je le vis.

J'en étais à la septième page de ma lettre à Koka, quand Fou-Tehou, par un énorme bond, me révéla subitement sa présence. Le brave garçon était pâle comme un mort, et près de s'évanouir ; il n'eut que le temps de me désigner la place qu'il quittait. C'est alors que je vis... croyez-moi si vous voulez... oui, un homme, un véritable en chair et en os, se promenant de pied sec de long en large sur le fleuve. La semelle de ses babouches effleurait à peine l'eau, au point que le carpillon le plus lesté n'eût pu le mordre au dessus de la cheville. Il fumait une longue pipe et en envoyait béatement la fumée vers le ciel. — Je n'ai pas besoin de vous dire quel était cet homme — c'était Tong-Ting, encore Tong-Ting !

Quand il fut remis de sa terreur, notre domestique nous apprit que ce sorcier habitait de l'autre côté de Hoën-Ho une immense propriété dont nous distinguons les avant-pavillons à l'œil nu. La nuit était chaude et les chemins poudreux ; notre voisin d'outre-fleuve était sans doute venu jusqu'ici pour prendre le frais, et se promener sans poussière. Fou-Tehou assurait en outre que nous en verrions bien d'autres, si nous avions le courage de nous rendre à l'invitation que nous avions reçue dans la soirée. Pour moi, j'admirais et je me réjouissais d'avance de mon dîner du lendemain. Sir John seul restait froid, soutenant qu'il y avait quelque chose là-dessous.

E. LUCAS, Rédacteur-Gérant.

Imprimerie du JOURNAL DE MONACO, rue de Lorraine.

SAISON D'HIVER
1859-60

BAINS DE MONACO

SAISON D'HIVER
1859-60

CERCLE DES ÉTRANGERS

L'hiver, cette saison de fêtes et de plaisirs de toutes sortes pour les riches, a dû jusqu'ici abandonner à l'été le privilège exclusif des bains et des jeux ; la Société nouvellement organisée pour l'exploitation des BAINS DE MONACO vient de combler cette lacune. — La vie d'été, les agréments des villes d'eaux des bords du Rhin se retrouvent en hiver dans cette contrée féerique où fleurit un éternel printemps. Rien de plus étrange que l'aspect de Monaco, rien de plus délicieux que sa vallée et son rivage embaumés où roses et géraniums, grenadiers, orangers et citron-

niers font étinceler en toute saison leur verdure, leurs fleurs et leurs fruits d'or ! Car sous ce ciel privilégié, la température n'est jamais au-dessous de dix degrés. C'est le plus beau climat du continent européen.

Le nouveau Cercle est construit au centre d'un jardin délicieux dominant la mer. — Salons de Conversation, de TRENTE ET QUARANTE et de ROULETTE à un seul zéro ; jeux de Société ; Cabinet de lecture, Revues et journaux de tous les pays. — Le café-restaurant du Cercle est à la hauteur des premiers établissements de ce genre.

Nouveaux hôtels confortablement meublés. — Prix modérés.

BALS, CONCERTS, THÉÂTRE, RÉGATES, EXCURSIONS,

BAINS DE MER

Le climat et la situation exceptionnelle de la plage sablonneuse de Monaco permettent d'y prendre des bains en toute saison.

ITINÉRAIRE DE PARIS A MONACO

Les trois quarts de la route par le chemin de fer de Marseille et Toulon. — Départ de Paris à 8 heures du soir. Arrivée à Marseille à 3 heures, à Toulon à 6 heures. De Toulon à Nice, par les Messageries. — Départ immédiat. De Marseille à Nice, par bateau à vapeur. — Départ tous les mercredis et jeudis à 8 heures du soir. Arrivée à Nice à 8 heures du matin. De Nice à Monaco, en 3 heures par Omnibus et voitures à volonté, au bureau des Messageries Générales, hôtel des Étrangers. Trajet à volonté en trois quarts d'heure de Monaco à Menton.

AVIS MM. les Étrangers qui désirent louer à Monaco des villas, maisons, ou appartements meublés, des chambres garnies, etc. peuvent s'adresser à l'administration du Cercle, rue de Lorraine, où les renseignements qu'ils pourront désirer leur seront fournis gratuitement.

AVIS Tous les ouvrages français et étrangers, dont il sera envoyé 2 exemplaires à la direction, seront annoncés dans le journal. — Un article spécial leur sera consacré s'il y a lieu.

SERVICE RÉGULIER
D'OMNIBUS

ENTRE

NICE & MONACO

DÉPARTS :

de NICE, au bureau des Messageries Générales, Hôtel des Étrangers.
de MONACO, au bureau des Omnibus, place du Palais.

PRIX : 4 FRANCS.

Voituré à 4 places, à toute heure,
AU PRIX DE 20 FRANCS.

HOTEL DE RUSSIE

TENU PAR H. MAUREL DE NICE

PLACE DU PALAIS, A MONACO

APPARTEMENTS, & CHAMBRES MEUBLÉS

AU JOUR ET AU MOIS.

LOGEMENT ET PENSION DE 7 A 12 FRANCS PAR JOUR

TABLE D'HÔTE

A 10 heures du matin et à 6 heures du soir.

REMISE ET ÉCURIE

J.-B. MURATORE marchand de Nouveautés. — Hautes nouveautés en draps et étoffes anglaises, piqués, foulards, flanelles, — grand assortiment de toiles et d'indiennes, — lingerie, soierie, gants de soie et mitaines pour dames. — Rue de Vedel.

LIBRAIRIE VATRICAN Place du Palais Papeterie, Articles de bureau, Papier de musique, etc.

COMMISSION

Cabinet de lecture. — Bureau des Omnibus de Nice à Monaco.

ON DEMANDE

UN APPRENTI

POUR L'IMPRIMERIE

S'adresser au bureau du Journal, rue de Lorraine, à Monaco.

GINDRE Cordonnier du Palais de S. A. S. Chaussures pour hommes et pour dames.

PENSION au jour et au mois **CLAUDE OLIVIER** rue du Lorraine, à côté de la Poste CHAMBRES GARNIES.

RESTAURANT NOGHÈS, rue du Tribunal. — Pension depuis 50 fr. — Chambres garnies.

V. LEFRANC MARCHAND-TAILLEUR se recommande aux étrangers par le bon goût et les soins apportés à son travail.

Confection de vêtements de fantaisie pour hommes, dames et enfants, habits de chasse, costumes d'amazone, de bains, etc., confection de chemises. — Rue Basse.

A VENDRE un joli CHEVAL de selle (sarde) pouvant servir à un enfant ou à une jeune personne. S'adresser à M. Lefranc, au Palais de Monaco.

COIFFEUR GAËTAN BARRAL rue du milieu Articles de Parfumerie, Brosserie, etc.

COMMERCE DE VINS

AUREGLIÀ

Vente en Gros et en Détail
rue Basse, Monaco.

VINS FINS ET THÉS

Laurent BLANQUET, Rue du Milieu,

EN VENTE

Chez M. Vatrican, libraire, place du Palais.

LE CHRIST

et

ALBUM DE CALLIGRAPHIE

Ouvrages faits à la plume.

VOITURES A VOLONTÉ

CHEVAUX ET ANESSES

POUR EXCURSIONS

JOSEPH SAN GIORGIO rue de Lorraine.